

Temps de travail 2019 Résultats Élections professionnelles

Après 5 années, nous voyons aboutir le résultat de notre combat mené ensemble depuis 2014, **la mise en place d'un régime de travail à l'heure pour heure**, comme il l'avait été défini dans le protocole de 2015, pour les centres de secours en ayant fait le choix.

Au 1^{er} janvier 2019 :

- ◆ Les CIS **Toulon Centre, Toulon Ouest, la Seyne/Mer, Hyères**, auront pour régime de travail :
 - 134 gardes de 12h, réparties en 60% jour et 40% nuit sur un cycle de 12/24 – 12/48 en 4 équipes
- ◆ Les CIS **Solliès-Pont, le Luc** :
 - 134 gardes de 12h, réparties en 70% jour et 30% nuit sur un cycle de 12/24 – 12/48 en 4 équipes
- ◆ Les CIS **Brignoles, Cavalaire, Cogolin, Draguignan, La Garde, La Londe, Le Muy, Roquebrune/Argens, Saint-Maximin, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Six-Fours-les-Plages** :
 - 86 gardes de 24h, en 24/48 en 3 équipes
- ◆ Les CIS **Bormes/Le Lavandou, Fréjus, Saint Raphaël** :
 - Régime mixte en 50 G24 et 50 G12 en 24/48 en 3 équipes

Une délibération du CASDIS a validé le 7 décembre, ces rythmes de travail choisis par les CS, lors du dernier sondage.

Le référentiel Organisation du service sera mis à jour et proposé au CT exceptionnel du 17 décembre et au CHSCT exceptionnel du 20 décembre, pour déterminer les modalités d'application des différents

régimes. **A l'heure où les rumeurs vont encore bon train, alimentées par l'incompétence ou la malveillance de certains, nous vous demandons d'attendre la publication du référentiel mis à jour ou de nous contacter.**

Notre position maintenue depuis le début a permis cette mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019. Nous observons maintenant les effets annoncés par le SA 83 depuis 2014 : **l'impact sur les recrutements avec la FI annoncée en début d'année et certainement d'autres recrutements par la suite.**

L'organisation en 4 équipes va aussi créer des besoins dans les CIS pour les avancements et l'encadrement de ces équipes.

Résultats Élections professionnelles

Nous maintenons notre position de syndicat majoritaire au sein du SDIS 83 et vous en remercions.

- ÷ **Pour le CT avec 77% de participation :**
 - Nous avons obtenu 4 sièges sur les 8. 44% des voix
- ÷ **Pour la CAP SPP cat C avec 74% de participation :**
 - Nous avons obtenu 4 sièges sur les 6. 64,5% des voix
- ÷ **Pour la CAP PATS cat C avec 81% de participation :**
 - Nous avons obtenu 1 siège sur les 4. 30% des voix

Avant tout, merci à tous pour votre participation !

Cependant, nous prenons acte d'un recul de notre représentativité, notamment en CAP PATS cat C.

Nous regrettons que les positions prises n'aient pas été comprises par tous et que le travail fourni par le SA 83 ne soit pas reconnu à sa hauteur.

Les positions prises sur le temps de travail sont très clivantes mais ont permis une baisse du temps de présence annuel pour TOUS.

La validation de la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} juillet était-elle une erreur de notre part ? Nous ne le pensons pas, surtout en cette période socialement compliquée. Les avantages financiers en découlant sont absolument d'actualité.

Le SA/SPP-PATS 83 agit et agira toujours dans l'intérêt de tous. Nous avons pris un cap et l'avons maintenu. Nous sommes repartis pour 4 années de travail à vos côtés, encore beaucoup de dossiers sont en cours ou à venir.

L'ensemble du bureau du SA/SPP-PATS 83 vous remercie pour votre soutien.

S'engager à vos côtés, réussir ensemble

Les Autonomes